



1. DEFINITIONS DE LA SUPERVISION

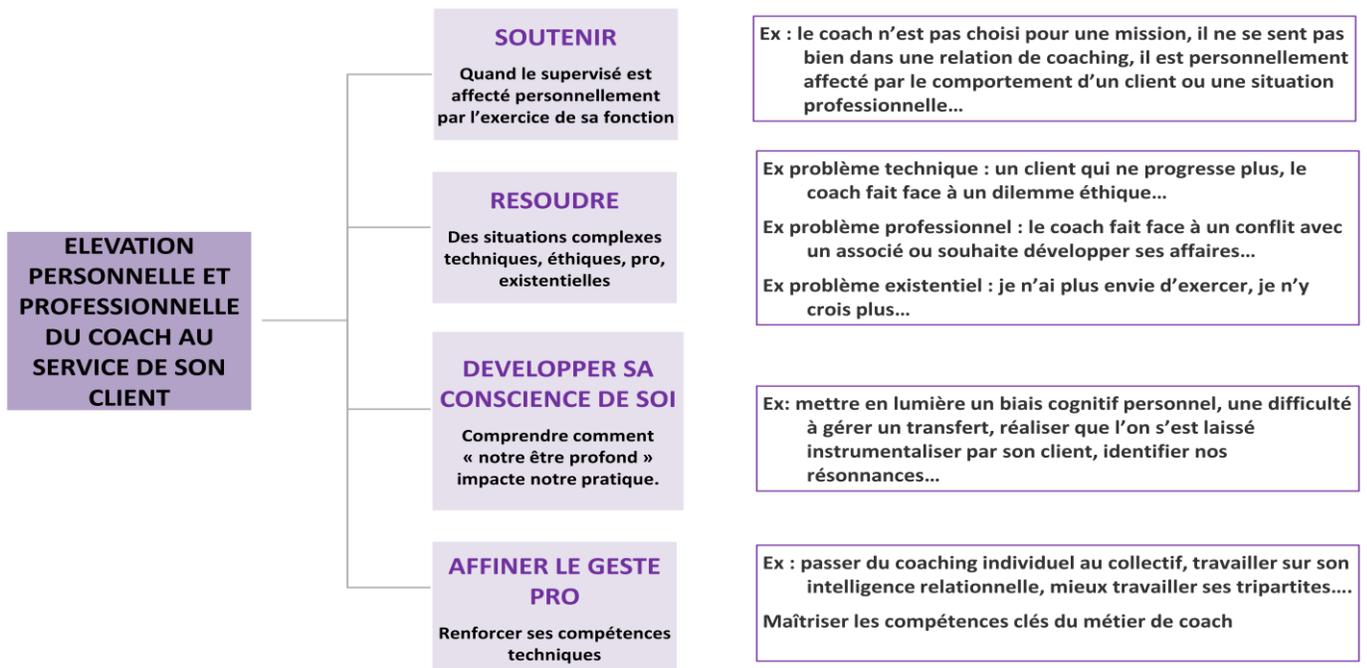
ICF : la supervision en coaching est l'interaction qui survient quand un coach vient parler de son expérience professionnelle à un superviseur avec qui il engage un dialogue réflexif et un apprentissage collaboratif en vue de son développement pour son propre bénéfice et celui de ses clients.

EMCC : la supervision est un processus interactif entre un coach qui partage ses expériences de coaching avec un superviseur afin d'être conseillé et de nouer un dialogue propice à la réflexion et à l'apprentissage collaboratif, pour le plus grand bénéfice du coach, des ses clients et organisations.

Personnelle : la supervision est un espace de sécurité, de permission et de puissance où le coach peut partager ses doutes, enrichir sa compréhension de « qui il est » et de « ce qu'il fait ». La supervision sert à la fois le développement personnel et professionnel du coach, au profit de celui-ci et de son client.

2. LES FONCTIONS DE LA SUPERVISION

LES 4 FONCTIONS DE LA SUPERVISION



Source : Les outils de la supervision. Florence Lamy et Michel Moral

3. COMMENT FONCTIONNE UNE SUPERVISION INDIVIDUELLE ?

- Définition d'un cadre explicite et contractuel
- Un ordre du jour est apporté par le supervisé à chaque séance
- Un dialogue réflexif est initié sur la situation, ses propres émotions, ses patterns, et sur la manière dont la situation résonne et influence la pratique du supervisé.



-Des hypothèses multiples (à partir de différents corpus théoriques comme la systémique, la psychanalyse, l'AT...) sont co-construites entre le superviseur et le supervisé

-Le supervisé part en fin de séance avec plusieurs scénarios possibles afin de laisser la place à une marge d'improvisation en fonction de la réaction du client.

4. A QUELLE REGULARITE SE FAIRE SUPERVISER ?

L'EMCC (European Mentoring and Coaching Council,) estime qu'une heure de supervision des coachs/mentors est nécessaire pour 35 heures de pratique, avec un minimum de quatre heures par an réparties régulièrement sur l'année.

5. QUELS TYPES DE SUJETS PUIS-JE AMENER EN SUPERVISION ?

Un dilemme éthique ou une question déontologique : en pré-burn out, votre client est harcelé par son manager, devez-vous rompre le secret professionnel?, votre donneur d'ordre vous informe du licenciement prochain de votre client, que faire ?, le sponsor vous contacte pour vous donner des directives sur la façon de coacher son collaborateur ?, le DG vous demande un rdv sans la présence du coaché...

Une question technique : comment conduire une quadripartite qui s'annonce complexe en raison d'un conflit entre le manager et le coach, comment gérer un client qui est dans le déni ?....

Un cas client : vous avez du mal à créer l'alliance avec un client, votre coaché ne progresse plus, le client n'a pas de demande de coaching, votre client pleure beaucoup vous ne savez plus comment l'aider à avancer, vous vous sentez touché(e) par une situation difficile vécue par votre coaché, vous vous sentez démuni(e) face à certaines problématiques clients ou certains profils...

LA SUPERVISION INDIVIDUELLE DE COACH



Sandrine Saliba

Une mésaventure professionnelle : votre client a demandé de changer de coach, un confrère renonce à une collaboration avec vous ...

Une question relative à mon identité de coach: Je ne me sens plus aligné quand j'exerce pour ce cabinet/client, je ressens de l'usure professionnelle, j'ai du mal à promouvoir mon activité, je me demande comment je veux construire ma carrière de coach...